

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 26 mars 2024**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, 2270, avenue Mailhot, Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélangier, Joël,	Hébert, Nicolas,
Blouin-Bérard, Stéphanie,	Jourdain, Anne,
Bourgeois, Elen,	Loranger, Amélie,
Brennan, Stéphane,	Lussier, Philippe,
Chaput, Pierre-Luc,	Malenfant, Daniel,
Favreau, Émilie,	Ménard, Sylvie.
Fontaine, Daniel,	

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Brisebois, Patrice, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Avait avisé de son absence, madame :

Gélinas, Maryse.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Bouchard, Marie-France, directrice des Services éducatifs aux jeunes;
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières;
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

Madame Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

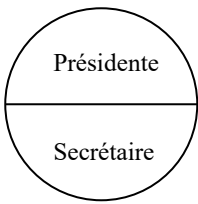
Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Approbation participation en visioconférence

Aucun membre en visioconférence.

CA-24-03-188



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Période de questions

Une question a été posée sur le site Internet du Centre de services scolaire, demandant quelles sont les mesures que le Centre compte mettre en place pour palier à la pénurie d'enseignants et de quelle façon compte-t-il attirer des enseignants compétents et passionnés pour la prochaine rentrée scolaire.

M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, répond à la question en précisant que plusieurs moyens sont mis en place :

- Nous offrons une formation rémunérée pour les enseignants non-détenteurs de brevet d'enseignement lors de la période estivale;
- Il y a des formations pour les suppléants et un programme d'insertion professionnelle;
- Nous allons devancer les séances d'affectations;
- Nous avons la signature d'une entente avec le syndicat des enseignants pour mettre en place un mécanisme pour contrer la pénurie d'enseignants;
- Blitz de recrutement;
- Nous avons un partenariat avec Saint-Hyacinthe Technopole pour trouver du personnel;
- Nous avons mis en place un environnement numérique d'apprentissage;
- Nous travaillons avec Power BI pour le suivi des données sur le recrutement et les besoins en personnel.

Pour attirer les suppléants :

- Offre de parcours universitaires pour les enseignants non-détenteurs de brevet;
- Utilisation des médias sociaux et de l'image de marque;
- Plateforme de suppléance agile SARA.

Bloc de résolutions et de redditions de comptes

CA-24-03-189

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de prendre acte des informations et des rapports de redditions de comptes suivants :

- Critères de priorité d'investissement 2024-2025;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10 % du montant initial d'un contrat.

Huis clos

CA-24-03-190

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

Monsieur Patrick Théroux, président du Syndicat de l'enseignement Val-Maska, se joint au huis clos.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

À 8 h 27, madame Stéphanie Blouin-Bérard, membre, et monsieur Patrick Théroux, se retirent du huis clos.

Présidente

Secrétaire

Retour en assemblée délibérante

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante. Il est 21 h 40.

CA-24-03-191

Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de procéder à un vote secret.

CA-24-03-191A

Madame Marie-Claude Laplante est désignée par l'assemblée pour agir à titre de responsable du vote secret et monsieur Jean-François Soumis est désigné à titre de témoin.

Résiliation de l'engagement d'une enseignante pour bris de contrat

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des ressources humaines a présenté et expliqué la chronologie des événements du dossier de l'employée aux membres du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE madame De Braekeleer ne s'est pas présentée pour une période de plus de 10 jours ouvrables au poste qui lui est assigné, et ce sans donner de raison valable pour justifier son absence dans ce même délai. La clause 5-9.02 stipule qu'une telle absence constitue un bris de contrat par l'enseignante;

CONSIDÉRANT QUE les clauses 5-7.00 et 5-9.00 de l'entente locale de la convention collective des enseignants encadrent le renvoi et le bris de contrat d'un enseignant;

CONSIDÉRANT QUE les étapes inhérentes aux dispositions citées précédemment ont été réalisées dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE la clause 5-7.06 de l'entente locale prévoit qu'une telle résiliation ne peut se faire qu'après de mûres délibérations à une session du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la décision rendue par l'arbitre Jean-M. Morency stipule que les membres du C.A. doivent prendre cette décision;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente de l'annexe VI de l'entente locale de la convention collective des enseignants stipule

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

que le Centre de services scolaire est en pénurie de personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a reconnu dans son courriel du 28 janvier 2024 qu'elle s'exposait à des conséquences liées à sa décision de quitter sans autorisation son poste d'enseignante pour une durée de plus de 10 jours;

CA-24-03-192

À la suite d'un vote secret, en raison du dossier présenté par madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, les membres du conseil d'administration, après de mûres délibérations, proposent et il est résolu à la majorité de résilier le contrat d'engagement de madame De Braekeleer et procéder à son renvoi à compter du 27 mars 2024.

Il y a eu 7 votes pour la résiliation et 5 votes contre la résiliation.

Monsieur Joël Bélanger demande qu'une note soit inscrite au procès-verbal à l'effet qu'il a voté contre le projet de résolution proposé.

Présentation des services éducatifs du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions, le conseil d'administration approuve annuellement le plafond d'effectifs pour chacune des catégories de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a été consulté sur cette question lors de sa rencontre du 12 mars 2024;

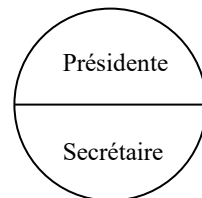
CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil d'administration d'adopter des balises encadrant les plans d'effectifs plutôt que des plafonds numériques, pour l'année 2024-2025;

CA-24-03-193

Monsieur Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter – en lieu et place d'un plafond d'effectifs en personnel – les balises suivantes encadrant la confection des plans d'effectifs pour l'année 2024-2025 :

- la prise en compte des besoins des établissements en personnel en lien avec le PEVR;
- le respect des dispositions de la Politique 415 et de la Procédure 416 de dotation du personnel syndiqué;
- le respect des encadrements et des allocations disponibles;
- la prise en compte des paramètres budgétaires fournis par le Service des ressources financières afin de respecter les sommes disponibles.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes régulières dans les écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes régulières est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité de parents ainsi que le syndicat du personnel enseignant sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter telles que proposées, les modifications à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes régulières des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2024-2025.

CA-24-03-194

Répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire dans les écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes d'adaptation scolaire est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité paritaire EHDAA, le syndicat du personnel enseignant et les membres du comité de parents sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

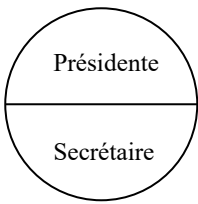
Monsieur Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter telle que proposée, la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2024-2025.

CA-24-03-195

Détermination des objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour l'année financière 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit rendre publics ses objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique stipule que :



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Article 193.3

« Le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261... »

Article 275

« Le centre de services scolaire établit, après consultation des conseils d'établissements et du comité de parents en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. » ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du comité de répartition des ressources ainsi que des consultations menées auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et des conseils d'établissement;

CA-24-03-196

Monsieur Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter la reconduction ainsi que les ajouts apportés aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources pour l'année financière 2024-2025.

Madame Sylvie Ménard s'absente de la séance à 22 h 01.

Établissement du Projet de planification des besoins en espace 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE

le document Projet de planification des besoins en espace 2024-2029 a été transmis aux municipalités et aux MRC en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE

les retours des municipalités ont permis de bonifier le document;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 272.4 de la Loi 40 mentionne que le Centre de services scolaire détermine ses besoins, et établit un projet de planification des besoins en espace, après avoir reçu des informations des municipalités.

CA-24-03-197

Madame Émilie Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter le Projet de planification des besoins en espace 2024-2029 avec les modifications proposées et de le transmettre à nouveau aux MRC d'Acton et des Maskoutains pour une nouvelle prise d'information.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Vente de terrains par la Fabrique Saint-Joseph pour la construction d'une école primaire de 15 classes, secteur Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA-22-05-59 adoptée par le conseil d'administration en date du 17 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a été autorisé, en date du 1er février 2024, à procéder à la transaction;

CONSIDÉRANT QUE la transaction doit faire référence aux numéros de lots découlant de la refonte cadastrale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser la transaction pour les lots 1297525 (anciennement 160-46), 6529700(anciennement 160-47(A)) et 6529699 (anciennement 159-35(A)).

Monsieur Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à signer les documents relatifs à cette vente de terrains de même que tous documents relatifs à ce dossier.

CA-24-03-198

Madame Sylvie Ménard rejoint la séance à 22 h 05.

Rapport du directeur général

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Levée de la séance

Madame Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 22 h 10.

CA-24-03-199

Présidente

Secrétaire générale